

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2020

**URPS INFIRMIERS LIBÉRAUX  
DES PAYS DE LA LOIRE**

5 boulevard Vincent Gâche  
44200 NANTES  
02 40 69 19 75  
[contact@urps-idel-paysdelaloire.fr](mailto:contact@urps-idel-paysdelaloire.fr)



# SOMMAIRE

|                                             |            |
|---------------------------------------------|------------|
| • LE MOT DU PRÉSIDENT                       | Page 03    |
| • L'URPS EN BREF                            | Page 04-06 |
| • SE MOBILISER POUR LA DÉMOCRATIE SANITAIRE | Page 07-08 |
| • ÊTRE ACTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE             | Page 09-12 |
| • VALORISER LE RÔLE DE L'INFIRMIER          | Page 13-18 |

URPS  
Infirmiers libéraux

Pays de la Loire

# LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers collègues, chers Partenaires,

Je vous présente ce rapport d'activité 2020 pour l'URPS infirmiers des Pays de la Loire. Cette année particulière, que nous venons de traverser, a néanmoins permis de mettre en avant de nombreux points positifs.

Je salue l'engagement de l'ensemble des professionnels de santé pleinement impactés par cette crise sanitaire sans précédent et tout particulièrement les infirmières et les infirmiers pour leur investissement sans compter, au-delà de ce que la fatigue pourrait limiter.

L'URPS infirmiers des Pays de la Loire, informée dès le mois de février de l'arrivée imminente d'un chamboulement dans les organisations a mis en place, avec les élus et l'ensemble de l'équipe salariés, une organisation novatrice et efficiente afin de répondre, pour la première fois, à notre mission de gestion de crise sanitaire. La permanence des soins infirmiers ambulatoires déployée a facilité le soutien à l'ensemble des professionnels de la région et des établissements sanitaires pour toute demande de soin Covid-19, 24/24h.

Je remercie les autorités de tutelle dans leur ensemble (ARS, CPAM, et Conseil Régional) qui ont apporté un soutien financier et un appui logistique de leurs équipes, permettant le déploiement de ce dispositif.

Je salue tout particulièrement l'implication des infirmiers sur les cinq départements de la région, sans qui ce dispositif n'aurait pu être une réussite.

Malgré ce grand chamboulement sur l'année 2020, les projets portés par l'URPS se sont poursuivis : sur l'exercice coordonné, les partenariats, le déploiement de notre site internet et la mise en route d'une application mobile « MON URPS ».

La pertinence de notre organisation et la réactivité à la fois des élus et des infirmières de terrain, montre que cet échelon régional URPS a tout son sens et permettra sûrement de pérenniser cette représentativité essentielle pour notre profession.

Je vous souhaite une lecture intéressée et attentive.

Bien à vous



DAVID GUILLET, INFIRMIER ET PRÉSIDENT DE L'URPS



# L'URPS, EN BREF

## Qu'est-ce qu'une URPS?

Face à la profonde évolution que connaît notre système de santé, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Infirmiers met à disposition des professionnels libéraux des outils pour les **aider dans leur pratique quotidienne**, réaliser des projets innovants, ou **accompagner les nouvelles organisations** coordonnées. Notre objectif premier est de préparer la **santé de demain**.

## Nos missions se résument ainsi

- **Représenter les infirmier.es** dans les instances régionales assurant la mise en place du système de santé
- **Organiser l'offre de soins sur les territoires** permettant un maillage qui corresponde le mieux possible aux besoins de santé des bassins de population
- **Développer des innovations** en santé, notamment en e-santé, ou par de nouvelles pratiques de coordination
- Proposer des actions dans le domaine de la **prévention et la promotion de la santé**



# L'URPS, EN BREF

## Programme de travail



### SE MOBILISER POUR LA DÉMOCRATIE SANITAIRE

1

Les instances régionales.

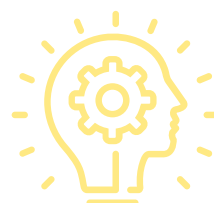
Accompagner les IDEL au quotidien.  
Favoriser les nouveaux modes  
d'exercices coordonnés.  
Améliorer les pratiques au quotidien.



### VALORISER LE RÔLE INFIRMIER

3

2



### ÊTRE ACTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE : INNOVER, INFORMER

Un appui aux IDEL dans la crise sanitaire.  
L'accueil de l'étudiant.  
Prévention, la place de l'IDEL.  
L'innovation au service du repérage des fragilités.

# L'URPS, EN BREF

## Présentation de notre URPS

**Des infirmier.es de terrain impliqués pour leur profession et leur région**

L'union est pilotée et animée par des infirmiers élus, en activité, entièrement mobilisés au sein de groupes de travail, ou assurant des délégations auprès des instances de la région.



**Isabelle Becigneul**  
Trésorier Adjoint



**Sebastien Bouillé**  
Elu



**Florence Cullerier**  
Elue



**Christelle De Bary**  
Elue



**Fabienne Desneaux**  
Trésorier



**Brigitte Forait**  
Elue



**Nicolas Gautier**  
Elu



**Annie Groseil**  
Secrétaire Adjointe



**David Guillet**  
Président



**Martine Jouin Bernier**  
Secrétaire



**Ghislaine Meillerais**  
Vice-Présidente



**Stéphanie Vilain**  
Elue

## LES SALARIÉS

Au quotidien, l'équipe de salariés vient en soutien aux élus pour mener à bien leurs missions (soit un total de 3,1 salariés à temps plein).



**Claire Dubois**  
Coordinatrice de projets



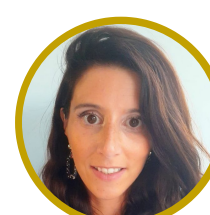
**Marion Spadacini**  
Assistante



**Charlotte Meriais**  
Coordinatrice de projets  
(départ le 05/09/20)



**Bertrand Le Gac**  
Chargé de mission prévention  
(départ le 24/10/20)



**Claire Gohier**  
Assistante Cellule Covid  
(arrivée le 02/10/20)



# SE MOBILISER POUR LA DÉMOCRATIE SANITAIRE

## Les instances régionales

### LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)

Instance de démocratie sanitaire, la CRSA est le lieu privilégié de la concertation et concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. La CRSA s'organise autour d'assemblées plénières, de commissions permanentes et de quatre commissions spécialisées (prévention, organisation des soins, médico-social et droit des usagers).

L'URPS Infirmiers est membre du collège 7 « offreurs des services de santé » de la CRSA et siège au sein des deux commissions spécialisées : prévention et organisation des soins.

La commission spécialisée Prévention (CSP) contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de prévention. Elle prépare un avis sur le projet de schéma régional de prévention, sur sa révision, son suivi et les résultats de son évaluation. Elle formule également toute proposition sur la politique régionale de prévention, notamment pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

Quant à la commission spécialisée de l'Organisation des Soins (CSOS), elle contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale d'organisation des soins. Elle prépare un avis sur le projet de schéma régional d'organisation des soins dans ses volets hospitaliers et ambulatoires.

L'URPS Infirmiers est un acteur incontournable des instances de démocratie sanitaire.

Les élus, à travers leurs interventions, représentent la profession et apportent leurs contributions pour améliorer l'offre de soins et élaborer la politique régionale de santé.



# Les instances régionales

## LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTE (CTS)

Des espaces de démocratie sanitaire à l'échelon départemental.

Le conseil territorial de santé est une instance sur le territoire qui a vocation à **participer à la déclinaison du projet régional de santé** et, en particulier, à **l'organisation des parcours de santé** en lien avec les professionnels du territoire. Le CTS peut formuler des propositions pour **améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire**. Il peut aussi évaluer, en lien avec la CRSA, les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des usagers du système de santé et la qualité des prises en charge.

## LES COMITES D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS (CATS)

Ces comités sont animés par les délégations territoriales de l'ARS dans chaque département, et ont vocation à **accompagner les acteurs territoriaux** dans la mise en place de **l'exercice coordonné**. L'URPS Infirmiers est membre de ces comités.

## L'INSTANCE RÉGIONALE DE L'AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS (IRAPS)

L'IRAPS contribue à **l'amélioration de la pertinence de la prestation, des prescriptions et des actes** dans la région. Elle est principalement consultée sur le projet de plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins (PAPRAPS), lors de sa préparation, de sa révision et de son évaluation.

## Pourquoi l'implication de l'URPS Infirmiers dans ces instances est essentielle ?

- Être informé des orientations stratégiques et diffuser les informations auprès des infirmier.es de la région,
- Porter la voix des infirmiers dans les espaces de réflexion et de maturation de dispositif qui impacteront nos pratiques.

## LE COMITE RÉGIONAL DE CONCERTATION SUR LES SOINS DE PREMIER RECOURS (CORECS)

Lieu de **concertation et de dialogue** avec les professionnels et les partenaires intervenant dans le secteur des soins de premier recours.

## L' OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉMOGRAPHIE DES PROFESSIONS DE SANTÉ (ONDPS)

Le comité régional de l'Observatoire National de la Démographie des Professionnels de Santé contribue à **améliorer la connaissance des conditions d'exercice** des professionnels, de l'évolution de leur métiers, et de la réponse aux besoins de santé de la population. Il recueille et fournit des données statistiques qui permettent de **mieux cerner la répartition des professionnels** sur le territoire.

# 2 ÊTRE ACTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE : INNOVER, INFORMER

## Accompagner les IDEL au quotidien

### Un Observatoire des pratiques de l'exercice libéral

*Les infirmiers libéraux ont connu une **augmentation importante de leurs effectifs au cours de la dernière décennie**, dans les Pays de la Loire comme au plan national. Parallèlement à cette évolution, la patientèle de ces professionnels et leurs modes de prise en charge se sont transformés.*

Dans ce contexte, l'URPS Infirmiers libéraux a souhaité **conduire une nouvelle enquête** sur les conditions d'exercice et les pratiques de ces professionnels, à l'instar de celles menées en 2013 et en 2015.

### Aperçu des résultats :

Il s'écoule en moyenne neuf ans entre l'obtention de leur diplôme par les infirmiers libéraux et leur première installation en libéral.



L'assurance d'avoir rapidement une patientèle suffisante apparaît décisive dans le choix de leur lieu d'installation.



Des journées de travail encore plus étendues en 2019 qu'en 2013



*En partenariat avec l'Assurance Maladie des Pays de la Loire et l'Observatoire Régional de la Santé et le soutien de l'Agence Régionale de Santé*

# ÊTRE ACTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE : INNOVER, INFORMER

## Favoriser les nouveaux modes d'exercices coordonnés

### Equipes de Soins Primaires, ESP CLAP (Coordonnées Localement Autour du Patient)

*L'URPS Infirmiers soutient et accompagne les IDELs dans leur intégration au sein des nouveaux modes d'exercice. Considérant que la profession infirmière évolue, ses défis sont autant de challenges à relever pour tout simplement exister demain.*

L'ESP est une équipe locale constituée au minimum de 2 professionnels de santé choisissant d'**assurer leurs activités de soins de premier recours** dont 1 médecin généraliste, sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent. Les professionnels se coordonnent autour de leur patientèle commune. Il n'y a pas de structuration juridique nécessaire.

En Pays de la Loire existe un dispositif expérimental dénommé l'ESP CLAP, Équipe de Soins Primaires Coordonnée Localement Autour du Patient. L'URPS Infirmiers, avec l'URPS Medecins est à **l'initiative de la construction de l'association** et reste un membre actif au conseil d'administration.

### COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS)

*L'URPS Infirmiers s'engage aux cotés de l'InterURPS des Pays de la Loire pour accompagner la mise en place de CPTS en Région, avec deux salariés à disposition.*

A l'initiative des acteurs de santé, et en premier lieu des professionnels de santé de ville, les CPTS s'inscrivent dans une approche territoriale caractérisée par l'existence d'habitudes de travail collectives.

Une CPTS **facilite les actions locales** qui peuvent porter sur les soins non programmés, les sorties et entrées d'établissements de santé, la communication entre professionnels de santé et la prévention.

Une CPTS est, également, une opportunité pour les professionnels de santé d'apprendre à **mieux travailler ensemble**, d'**améliorer leurs conditions d'exercice**, de **renforcer leurs coopérations** et de **favoriser l'attractivité** des territoires.

# ÊTRE ACTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE : INNOVER, INFORMER

## Améliorer les pratiques au quotidien

### CONTINUITÉ DES SOINS, UNE OBLIGATION POUR TOUS LES IDELS

*Mal connu des infirmiers, la continuité des soins est pourtant clairement réglementée.*

Afin de renforcer la connaissance des IDEL en matière d'**obligations professionnelles** sur la continuité des soins, nous avons travaillé un outil de présentation des obligations légales incriminées par des clés de lecture de la législation en vigueur.

En complément, des rencontres Thema ont été organisées, en co-animation avec le Conseil de l'Ordre des Infirmiers.

**En chiffres, c'est :**



*En partenariat avec le Conseil Régional de l'Ordre des infirmiers  
Pays de la Loire et le soutien de l'Agence Régionale de Santé*

# ÊTRE ACTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE : INNOVER, INFORMER

## Améliorer les pratiques au quotidien

### BOÎTE À OUTILS NUMÉRIQUE

On le sait, le quotidien de l'infirmier est fait de mobilité et de longues journées. L'application "Mon URPS" a donc vu le jour dans l'idée de faciliter l'accès à l'information pratique. Cette boîte à outils compile des fiches pour **accompagner les infirmiers dans leur pratique professionnelle** : installation, gestion des urgences, etc...

*Avec le soutien de l'Assurance Maladie Pays de la Loire*



#### PERSPECTIVES 2021

Le travail se poursuivra avec des nouveautés travaillées avec la CPAM.



### SENSIBILISATION AUTOUR DE L'ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG (AES)

#### *Une fiche pratique pour répondre à une situation d'urgence*

L'URPS Infirmiers s'est associée, dans le cadre de groupes de travail, à la rédaction d'une fiche de **rappel des précautions à prendre**, d'informations sur le **risque de contamination**, et l'action à réaliser au plus vite. Ces travaux ont pu être présentés aux IDEL lors de "rencontre thema" sur le territoire ligérien.

*En partenariat avec le CPias Pays de la Loire*



# VALORISER LE RÔLE DE L'INFIRMIER

## Un appui aux IDEL dans la crise sanitaire

*Face à l'urgence sanitaire, l'URPS Infirmiers libéraux des Pays de la Loire a investi toutes ses forces pour répondre et accompagner les IDELs sur le terrain.*

### Notre rôle ?

Le rôle de l'URPS a évolué tout au long de l'année, il a pris de multiples facettes. **Détermination, mobilisation** et **coordination** en furent les maîtres-mots.

Nous pouvons témoigner de la volonté et de la capacité de mobilisation des infirmiers libéraux du territoire, qui se sont portés volontaires.

## DÉTERMINATION, MOBILISATION, COORDINATION

### INFORMER

- 11 bulletins d'information Covid envoyés
- Permanence téléphonique pour répondre aux demandes des IDEL

### FORMER

- 1750 IDEL formés au prélèvement PCR, en partenariat avec le CPLas
- 52 établissements médicaux sociaux

### MOBILISER

- 1827 IDEL portés volontaires sur 483 communes de la région

### COORDONNER

- 5 coordinations départementales
- 55 référents locaux
- 7 jours / 7 de 8h à 20h

### ÉQUIPER

- Collecte et distribution des dotations ARS (6000 tabliers, 1200 pyjamas via l'URPS MK, 23500 gants) et dons de collectivités et entreprises

### DÉPISTER

- 26 lieux dédiés (drives ou autres)
- 27 laboratoires
- 3 dépistages de masses par semaine et par département entre juillet et septembre

# Un appui aux IDEL dans la crise sanitaire

## ORGANISATION INNOVANTE

Avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé et de l'Assurance Maladie, une cellule de **coordination des interventions** a pu se mettre en place **rapidement** dans chaque département et s'est maintenue tout le long de la crise sanitaire. Cela a notamment permis de **réguler les soins** au plus fort de l'épidémie.

## SON OBJECTIF ?

Fluidifier la demande, évaluer son urgence pour mieux coordonner l'intervention au domicile  
La cellule fonctionne comme un service exclusivement dédié au Covid et permet une **mobilisation rapide des IDEL** pour répondre aux besoins.

## COMMENT ?

Un numéro d'appel unique réservé aux professionnels.

Un numéro d'appel unique par département, réservé aux professionnels, donne accès sept jours sur sept à un coordinateur infirmier, qui planifie et organise une réponse en coordonnant l'intervention à domicile des infirmiers.

L'**expertise infirmière** permet d'évaluer rapidement l'urgence de la demande et la charge de travail à assumer, et ainsi pour apporter une **réponse rapide et efficace**.

## VERS UNE ÉVOLUTION DU DISPOSITIF ?

Le dispositif a su évoluer et s'adapter aux différentes phases, de concert avec l'organisation mise en place par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

### 23 mars au 09 avril

- Mise en place de tournées dédiées aux patients Covid organisées par territoire

### 10 avril au 28 mai

- Traitement des demandes de dépistages par prélèvements nasopharyngés à domicile, en EHPAD ou en lieux dédiés.
- Poursuite du dispositif pour les patients Covid+ sur des tournées dédiées
- Formation des IDELs au prélèvement nasopharyngé

### 29 mai au 31 décembre

- Poursuite du dispositif en le recentrant sur les dépistages. Traitement des demandes de dépistages de masses et gestion de plannings dans certains "drive"

## PERSPECTIVES 2021

Le dispositif s'adaptera pour accompagner les IDEL à s'impliquer dans la vaccination et les visites infirmières à domicile pour les patients Covid le demandant.



## UN PROJET PILOTE DESTINÉ À PERDURER

Notre priorité aujourd'hui, est de s'appuyer sur cette expérience positive pour développer un système innovant et ainsi organiser une réponse à des situations complexes ou des soins non programmés.

# L'accueil de l'étudiant dans l'exercice libéral

## LE TUTORAT, LA CLÉ D'UN ACCUEIL RÉUSSI POUR SUSCITER DE FUTURES CARRIÈRES EN LIBÉRAL

Après un début de programme visant à **former les infirmiers à l'accueil des étudiants en cabinet**, l'URPS Infirmiers poursuit sa réflexion. Deux enquêtes simultanées ont été conduites :

- une enquête nationale auprès des étudiants en soins infirmiers (ESI), réalisée avec l'aide de la fédération nationale des étudiants en soins infirmiers (FNESI).
- une enquête auprès des infirmiers du territoire

Quelques résultats des enquêtes,

### Les principaux besoins identifiés

Outiller les IDEL dans leur fonction de tutorat avec des guides ou autres outils pratiques

Permettre aux IDEL de donner une lisibilité sur les périodes plus propices à l'accueil d'ESI.

Favoriser la formation des IDEL en communiquant sur les formations disponibles,



Aussi, ce travail a abouti à la **construction d'un guide** permettant l'encadrement complet de l'étudiant.

*Avec le soutien de l'Agence Régional de Santé*

# Prévention, la place de l'IDEL

## LA BRONCHIOLITE DU NOURRISSON

### *Le jeune sujet et l'infirmier.e*

L'URPS infirmiers et l'URPS médecins se sont associés pour porter un projet expérimental qui vise **une prise en charge innovante de la bronchiolite**. Ce projet nommé Bronchiolib **facilite la coordination de la prise en charge du nourrisson** âgé de 6 semaines à 12 mois entre la ville et l'hôpital, en proposant la surveillance rapprochée par un pédiatre et un passage de puéricultrice à domicile pendant la période d'épidémie.

L'objectif visé par ce projet est de **proposer une alternative à l'hospitalisation conventionnelle** sur l'agglomération nantaise pour la surveillance d'enfants atteints de bronchiolite dans le but de :

- désengorger le CHU pendant la période hivernale,
- diminuer les infections nosocomiales et limiter la surinfection,
- maintenir les enfants à domicile afin de conserver le lien parental et favoriser l'allaitement,
- harmoniser les pratiques hospitalières avec les professionnels de santé libéraux,
- accompagner les parents dans l'éducation thérapeutique.

*En partenariat avec l'URPS Médecins, et le soutien de l'Agence Régionale de Santé*

### **PERSPECTIVES 2021**

L'objectif est de définir un nouveau modèle pour la saison hivernale 2021/2022 puis d'aller sur l'écriture d'un projet d'envergure nationale en s'appuyant sur un article 51.



# L'innovation au service du repérage des fragilités

## LA DÉNUTRITION DU PATIENT ÂGÉ

### *Repérage et prise en charge pluriprofessionnelle.*

Suite à la publication de l'arrêté du 13 novembre 2020, l'expérimentation du parcours D-nut® a été validé dans le cadre de l'article 51 de la nouvelle loi de finance de la sécurité sociale.

Le parcours D-NUT® est un dispositif innovant de repérage et de prise en charge de la dénutrition des personnes âgées de plus de 60 ans à domicile.

Il a pour objectif de:

- Repérer précocement la dénutrition grâce à l'application D-nut®,
- Corriger la dénutrition et les complications qui y sont liées,
- Favoriser la prise en charge pluriprofessionnelle en prenant notamment en charge des interventions non conventionnées (diététiciens, enseignants en activités physiques adaptées, ergothérapeute et / ou psychologue),
- Améliorer la coordination pluriprofessionnelle à l'aide de la solution régionale parcours.

*En partenariat avec La SRAE Nutrition, Le GCS e-santé, le Gérotopôle des Pays de la Loire et le soutien de l'Agence Régionale de Santé et de l'Assurance Maladie*



### PERSPECTIVES 2021

Le premier semestre 2021 sera consacré au déploiement de ce parcours pour que les professionnels puissent prendre en charge les premiers patients sur le second semestre 2021.



# L'innovation au service du repérage des fragilités

## LE REPÉRAGE DES FRAGILITÉS (REPER)

### *La personne âgée, priorité numéro un de l'URPS Infirmiers*

Riche de l'expérience de D-NUT®, l'URPS Infirmiers en collaboration avec l'URPS des Pharmaciens, des Masseurs- Kinésithérapeutes, des Orthoptistes, des Pédicures-Podologues et des Orthophonistes, ont travaillé sur un projet de repérage des fragilités. Ce projet s'est inscrit dans un travail national sur une application de l'OMS dénommée ICOPE. Cet outil a été identifié dans la loi grand âge autonomie comme devant être déployé pour favoriser le repérage précoce de la fragilité chez les personnes âgées pour éviter l'entrée dans la dépendance et favoriser le bien vieillir.

Le projet porté par les URPS vise à **favoriser le repérage de la fragilité** par les professionnels de santé libéraux et **structurer un parcours de prise en charge**. De cette réflexion est né un consortium afin de travailler sur un parcours complet autour du patient.

*En partenariat avec l'InterURPS Pays de la Loire, le Gérontopôle, les GHT 44 et 49, le GCS e-santé des Pays de la Loire et le soutien de l'Agence Régionale de Santé*